



COMMISSION SPORTIVE
Saison 2024/2025

Date : 16/10/2024

Lieu : Visio

Présents :

Mickael BRIGNOLI (membre)
Samuel BOYE (salarié)
Emmanuel PICAUT (membre)
François REBESCHINI (membre)
Cathy MANCHE (membre)
Anne REBESCHINI (membre)
Simone ZERBI (salarié)

Excusés :

❖ **Ordre du jour**

- Formule sportive M15
- RPE
- RIS

❖ **Formule sportive M15**

Echanges sur les différentes possibilités (2 ou 3 poules / 2 ou 3 phases) pour le championnat ainsi que les dates de début et de fin de chaque phase.

- Il est décidé d'opter pour 3 poules pour plus de sécurité afin de pouvoir accueillir plus d'équipes dans chaque poule sans dépasser 12 équipes (pour préserver le temps de jeu).
- Le championnat se déroulera en 3 phases pour privilégier des poules de niveaux à partir de janvier avec un niveau 1 accessible via des montées descentes et un niveau 2 en poules géographiques pour préserver les équipes non qualifiées de déplacements trop longs.

❖ **RPE M15**

- Fin de la première phase en décembre : les 2 premiers qualifiés en poule haute pour former une poule de 6 (niveau 1).
- Deuxième phase sur 5 tournois de janvier à avril : avec 1 poule haute et 2 poules basses géographiques
 - À l'issue des 2 premiers tournois (Tournoi 5 et Tournoi 6 de janvier à février), le premier de chaque poule basse monte en poule haute pour former une division haute de 8 équipes.
 - Formule identique de la journée 7 à la journée 9 : 1 poule haute de 8 équipes et 2 poules basses géographiques.
- Troisième phase (journée 10 et journée 11) : à l'issue de la journée 9, descente de 2 équipes de la poule haute. Et montée de l'équipe première de chaque poule basse.
En fonction du nombre de participants réguliers, la CSR déterminera le nombre de poules pour ces 2 derniers tournois. Si moins de 24 équipes, 2 poules seront formées, si plus de 24 équipes 3 poules de

niveaux seront formées (poule Haute, puis intermédiaire et enfin poule basse).

- Journée 10 :
 - Moins de 24 équipes : 2 divisions
 - Poule haute de 12 équipes (8 équipes de poule ELITE + 1er et 2ème de chaque poule ACCESS).
 - Poule Basse : réunion des équipes classées au-delà de 2ème place des 2 poules ACCESS
 - Plus de 24 équipes : 3 divisions
 - Poule haute de 8 équipes (6 équipes de poule ELITE + 2 accédants).
 - Poule intermédiaire de 8 équipes (2 descendants de poule ELITE + 2ème, 3ème et 4ème des poules ACCESS A et B).
 - Poule basse avec les équipes classées au-delà 4ème place des poules ACCESS
 - Système de montée/descente mis en place pour permettre
 - Aux 2 équipes les mieux classées des poules basses et intermédiaires d'accéder à la division supérieure.
 - Aux 2 équipes les moins bien classées de chaque niveau d'être reversées dans la division inférieure pour le dernier tournoi.
 - Journée 11 des finales. Les 2 ou 3 poules pourront être réunies sur un même lieu pour décerner le titre régional.
- Attribution du nombre de point par tournoi et par phase.
 - Différents points de règlements à préciser et à éclaircir.

❖ **Etude des Relevés d'Infractions Sportive et des remarques sur les feuilles de match :**

Rappel aux clubs : Chaque club est responsable des joueuses qu'il fait apparaître sur la feuille de match. En cas de licence non validée administrativement, le club doit s'assurer que tout est en ordre dans l'espace club pour que les joueurs soient régulièrement qualifiés pour la rencontre.

Lors d'une rencontre reportée, les joueuses/joueurs doivent être qualifiés(es) à la date initiale de la rencontre.

RIS 1-2-3 Prénationale Féminine

- Dossier N°1 : Dijon Talant Volley Ball – Club Sportif Fontaine les Dijon (PNF002). Lors de la rencontre PNF002, du 28/09/2024, le club Dijon Talant Volley Ball a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.
 - Match perdu par pénalité -1 point (25-0, 25-0, 25-0) par Dijon Talant.

RIS 1-2-3 Prénationale Masculine : RAS

RIS 1-2-3 Régionale Féminine

- DOSSIER N°2 : 0255795 BESANÇON VOLLEY BALL. Lors de la rencontre RFB001 du 5 Octobre 2024, le club Besançon Volley Ball a inscrit sur la feuille de match un entraîneur présentant l'erreur suivante : « Absence de licence Educateur Sportif ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.
- DOSSIER N°3 : 0259435 VOLLEY AUDINCOURT CLUB, Lors de la rencontre RFB001 du 5 Octobre 2024, le club Volley Audincourt Club a inscrit sur la feuille de match une joueuse présentant l'erreur suivante : « Licence masculine »
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.

RIS 1-2-3 Régionale Masculine

- DOSSIER N°4 : 0219695 DIJON TALANT VOLLEY BALL. Lors de la rencontre RMA002 du 5 Octobre 2024, le club Dijon Talant Volley Ball a inscrit sur la feuille de match un entraîneur adjoint présentant l'erreur suivante : « Absence de licence Educateur Sportif ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.
- DOSSIER N°5 : 0710036 AMICALE SPORTIVE PARRIAT MONTCEAU. Lors de la rencontre RMA005 du 5 Octobre 2024, le club Amicale Sportive Parriat Montceau a inscrit sur la feuille de match un entraîneur présentant l'erreur suivante : « Absence de licence Educateur Sportif ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.
- DOSSIER N°6 : 0399351 MJC DOLE. Lors de la rencontre RMB004 du 5 Octobre 2024, le club MJC Dole a inscrit sur la feuille de match deux joueurs présentant l'erreur suivante : « Catégorie incorrecte pour cette compétition ».
 - Match perdu par pénalité -1 point (25-0, 25-0, 25-0) par MJC DOLE

RIS 1-2-3 Championnat M18

- DOSSIER N°7 : 0213827 ASPTT DIJON. Lors de la rencontre 8FB001 du 5 octobre 2024, le club ASPTT Dijon a inscrit sur la feuille de match une joueuse avec un défaut de surclassement.
 - Suite à la notification, une réclamation a été posée.
 - Demande de rapport Arbitre.
- DOSSIER N°8 : 0399351 MJC DOLE. Lors de la rencontre 8FB002 du 6 octobre 2024, le club MJC Dole a inscrit sur la feuille de match un entraîneur présentant l'erreur suivante : « Absence de licence Educateur Sportif ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.



- DOSSIER N°9 : 0255808 VOLLEY CLUB BAVANS. Lors de la rencontre 8FD002 du 6 octobre 2024, le club Volley Club Bavans a inscrit sur la feuille de match un entraîneur présentant l'erreur suivante : « Qualifié après la date du match ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.

- DOSSIER N°10 : 0399351 MJC DOLE.
Lors de la rencontre 8Me004 du 6 octobre 2024, le club MJC Dole a inscrit sur la feuille de match un joueur présentant l'erreur suivante : « Non licencié dans ce club ».
 - Match perdu par pénalité -1 point (25-0, 25-0, 25-0) par MJC DOLE

Lors de la rencontre 8Me004 du 6 octobre 2024, le club MJC Dole a inscrit sur la feuille de match un entraîneur présentant l'erreur suivante : « Absence de licence Educateur Sportif ».

 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.

- DOSSIER N°11 : 0216180 VOLLEY CLUB CHENOVE 2. Lors de la rencontre RFA005 du 11 Octobre 2024, le club Volley Club Chenove a inscrit sur la feuille de match une joueuse présentant l'erreur suivante : « Licence masculine ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.

- DOSSIER N°2: 0256450 AS AMICALE LAIQUE MORTEAU. Lors de la rencontre 8FC002 du 5 octobre 2024, le club AS Amicale Laïque Morteau a inscrit sur la feuille de match un entraîneur présentant l'erreur suivante : « Absence de licence Educateur Sportif ».
 - Rappel à la règle. Le club doit régulariser l'option éducateur sportif de la licence avant la prochaine rencontre.

- DOSSIER N°3: 0216180 VOLLEY CLUB CHENOVE. Lors de la rencontre 8FE002 du 12 octobre 2024, le club Volley Club Chenove a inscrit sur la feuille de match trois joueuses présentant l'erreur suivante : « Qualifié après la date du match ».
 - Match perdu par forfait par le club de Chenove.

- DOSSIER équipes 1 équipe 2
 - Vérification de toutes les équipes sur toutes les journées effectuées : **RAS**

- **Les clubs ont 7 jours pour faire appel des décisions.**

❖ **Dates des prochaines réunions : 2 ou 5/12/2024, 23 ou 27/12/2024, 27 ou 31/01/2025, 17 ou 21/02/2024, 24 ou 28/03/2024, 22 ou 25/04/2024**